



Je me separe du pere de mon fils , il a des problèmes d'alcool

Par **Beverley**, le **30/01/2017** à **16:31**

Bonjour,

Je me sépare du pere de mon fils car il a des problèmes d'alcool. Ne voulant pas se soigner j'ai pris la décision de nous séparé.

Je voulais savoir si il aura le droit de garde alternée ou lui le voudrait un week-end sur deux en sachant qu'il boit meme si se nest as tout les jours cest le week-end quil a des crises d'alcool et se met a partir et boire pendant plusieurs jours et se met en arret de travaille pour ne as aller travailler et continuer a boire .et si notre fils va chez lui je ne le sentirai pas en sécurité.

En sachant que je ne priverait pas mon fils de voir son père,mais je préfère qu'il le vois a l'extérieur avec une assistante sociale si possible

Merci pour vos réponses car je suis très inquiète pour mon fils

Merci de vos réponses

Par **morobar**, le **30/01/2017** à **17:21**

Bonjour,

Il faut bétonner votre dossier, consulter par avance l'assistante sociale (voir à la mairie) car c'est le JAF qui décidera des droits du père.